



A transmettre à :

**Mairie de SAINT-GREGOIRE**

**A l'attention de Pierre-Marie ROPERT**  
Hôtel de Ville – service Police Municipale  
Rue Châteaubriand – CS  
35760 SAINT-GREGOIRE

Tél. [06 75 02 52 60](tel:0675025260)

Courriel : [pm.ropert@saint-gregoire.fr](mailto:pm.ropert@saint-gregoire.fr)

**CANDIDATURE À UNE PLACE VACANTE  
AUPRÈS DE LA COMMISSION MIXTE DE  
MARCHE**

Imprimé + pièces justificatives d'activité à  
retourner au plus tard à la date indiquée sur  
l'avis de publicité

❖ EMPLACEMENT

Nom ou numéro de l'emplacement sur lequel vous postulez (voir avis de publicité de place(s)  
vacante(s)) : .....

Si plusieurs candidatures sur le marché, préciser :  1er choix  2e choix  3e choix  
d'emplacement.

❖ CANDIDAT

Nom et prénoms du candidat : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal et Ville : .....

Téléphone : ..... N° SIRET de l'entreprise : .....

Adresse mail : .....

Vous êtes :  Titulaire  Passager

Producteur :  Oui  Non

Si vous êtes Passager, depuis quand venez-vous ? .....

Nature de votre activité :  Alimentaire  Produits manufacturés  Autre

Vente de produit issu de l'agriculture biologique :  Oui  Non

Détails sur votre activité : .....

.....

.....

Besoin d'un accès électrique sur le marché (soumis à redevance) :  Oui  Non

Si oui, période d'utilisation des bornes électriques :  toute l'année ou  1er trim.  2ème trim.  3ème trim.  4ème trim.

Date : .....

Signature

**Partie réservée à l'administration**

Date de réception demande :

Dossier complet :  Oui  Non

PJ manquante(s) :

Présences ou ancienneté candidat :

**Protection des données personnelles :**

*Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de SAINT-GREGOIRE par voie postale à adresser à : Monsieur le Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville – Rue Châteaubriand – 35760 SAINT-GREGOIRE*

*Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>*

## **Annexe 1 – Pièces justificatives à fournir lors de l'envoi de la présente candidature**

Cette liste de pièces justificatives est susceptible d'évoluer en fonction des modifications apportées à la législation française et communautaire. Dans tous les cas, un document justifiant de l'identité pourra être réclamé (article R.123-208-5 du Code de Commerce).

### **Commerçants, artisans, commerçants-artisans, micro-entrepreneurs :**

- Copie de la carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante (délivrée par les CCI ou les CMA depuis le 10.03.2010) ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés ;
- Copie du récépissé de déclaration d'identification du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (déclaration à faire auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations du lieu d'implantation de l'établissement - Cerfa n°13984) ;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois pour les commerçants, artisans ou micro entrepreneurs ou avis de situation au Répertoire SIRENE de moins de 3 mois (pour les micro-entrepreneurs).

### **Producteurs, producteurs-revendeurs, producteurs bio :**

- Copie de l'attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole en qualité de producteurs chefs d'exploitation (pour les producteurs) ;
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois (pour les producteurs-revendeurs et ceux qui ont constitué une société G.A.E.C) ;
- Certificat de contrôle délivré par un organisme agréé. Ex : certificat ECOCERT (pour les producteurs bio) ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés ;
- Copie du récépissé de déclaration d'identification du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (déclaration à faire auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations du lieu d'implantation de l'établissement - Cerfa n°13984).

### **Marins-pêcheurs, ostréiculteurs, conchyliculteurs, mytiliculteurs :**

- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois
- Certificat d'attestation des services maritimes, de concession de parc de culture maritime et de détention d'un établissement sanitaire d'expédition, de moins de 3 mois
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés ;

- Copie du récépissé de déclaration d'identification du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (déclaration à faire auprès de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations du lieu d'implantation de l'établissement - Cerfa n°13984).

NB : les personnes qui vendent des produits de la pêche qu'ils n'ont pas pêchés doivent être titulaires de la carte d'activité commerciale ambulante

**Brocanteurs, bouquinistes :**

- Copie de la carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante (délivrée par les CCI ou les CMA depuis le 10.03.2010) ;
- Extrait kbis de moins de 3 mois pour les commerçants ou les micro-entrepreneurs ou avis de situation au Répertoire SIRENE de moins de 3 mois (pour les micro-entrepreneurs) ;
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés ;
- Copie du récépissé de demande d'inscription sur le registre de revendeurs de produits mobiliers (Cerfa n°11733).

Articles R321-1 à R321-8 du Code Pénal (recel et obligation de tenir un registre pour les brocanteurs).